



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle
- session 2023 -

Rapport du jury

Cet examen professionnel consiste en une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

94 postes étaient ouverts pour cette session.

Sur les 749 candidats inscrits,

- 57 provenaient du périmètre administration centrale ;
- 38 du périmètre gendarmerie nationale ;
- 28 des juridictions administratives ;
- 109 du périmètre police ;
- 473 du périmètre préfecture ;
- 37 des SGAMI ;
- 7 autres.

601 ont composé soit un taux de participation de 80%.

277 candidats ont été déclarés admissibles et convoqués à l'épreuve orale. 257 se sont présentés, soit un taux de participation de 92,78 %.

La barre d'admission a été fixée à 13,19/20.

Au total, 611 femmes et 138 hommes se sont inscrits à l'examen professionnel. A l'issue du recrutement, sur les 94 lauréats de la liste principale, 86 sont des femmes et 8 des hommes.

Epreuve écrite

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note adressée au responsable de la plateforme de la main d'œuvre étrangère, afin de lui rappeler les textes concernant l'introduction d'un salarié étranger et proposer un courrier de réponse à un employeur.

Dans l'ensemble, les candidats ont su répondre à la commande et ont pu apporter la réponse de fond qui convenait. Quelques candidats n'ont toutefois pas été en mesure d'appliquer la réglementation au cas d'espèce, voire se sont contredits entre la note et le courrier. En outre, certains candidats ont fait beaucoup de redondances entre la note et le courrier.

Le jury s'étonne du nombre de candidats qui ne maîtrisent pas le formalisme s'attachant à la rédaction d'une note ou d'un courrier en forme personnelle et invite donc les futurs candidats à suivre des formations en ce sens.

Le jury conseille également aux candidats de garder un temps de relecture finale pour vérifier l'orthographe (accords au pluriel, signes diacritiques tels que les accents ou les points) et la syntaxe. Beaucoup de copies ont en effet perdu des points sur cet aspect, de même que sur la lisibilité de l'écriture.

Enfin, quelques candidats n'ont pas su gérer leur temps et n'ont pas pu terminer leur copie (sujet traité partiellement ou courrier manquant).

Épreuve orale

Le jury rappelle à titre liminaire que les candidats qui ne se présentent pas à l'oral doivent impérativement prévenir en amont les gestionnaires du concours de leur désistement. Il est inacceptable que certains candidats ne se présentent pas le jour de l'oral sans avoir prévenu. Cela témoigne d'un manque évident de respect pour le jury et pour les autres candidats.

Dossier RAEP

Concernant le dossier RAEP, bien que non noté, les membres du jury ne peuvent qu'appeler les futurs candidats à y apporter le plus grand soin. Beaucoup de candidats n'ont pas su mettre en valeur l'expérience retirée de leurs différents postes, se contentant parfois d'énumérer la liste de leurs compétences sans mise en perspective. Le jury a pu être surpris du choix de certains candidats de mettre en avant une expérience professionnelle marquante datant de plusieurs années, sans expliquer leur choix.

Quelques candidats n'ont tout simplement pas lu ou compris la consigne et ont choisi d'exposer une expérience personnelle, ce qui s'avère inutile car cela n'éclaire pas le jury dans la compréhension des acquis de l'expérience professionnelle.

Le jury conseille également aux candidats de rédiger l'intégralité de leur RAEP de façon dactylographiée et pas de façon manuscrite, pour plus de lisibilité et confort de lecture. Concernant la partie relative à la motivation, deux pages paraissent amplement suffisantes.

Présentation orale

Lors de l'oral, la plupart des présentations, d'une durée maximale de 5 minutes, étaient préparées, bien structurées, le plus souvent par thématique, organisées autour de compétences-clés ou de quelques expériences plus marquantes. Les exposés très chronologiques, reprenant la liste des postes occupés sont à éviter car redondants avec le RAEP et comportant souvent très peu de mise en perspective.

Quelques rares candidats n'avaient visiblement pas préparé l'exercice, s'interrompant bien avant les 5 minutes ou ont au contraire dû être interrompu bien avant d'avoir pu aborder l'ensemble du plan annoncé.

Pour le confort d'écoute du jury, il est conseillé aux futurs candidats de bien soigner la préparation de cette présentation, qui est beaucoup plus facile à suivre si elle comporte un plan et que celui-ci est annoncé clairement par le candidat.

Il convient de ne pas oublier de réserver quelques instants à la motivation et à la projection sur de futures fonctions correspondantes au grade de SACE.

Entretien avec le jury

La plupart des candidats ont su surmonter leur stress et adopter une attitude ouverte et positive.

Quelques candidats, en revanche, se sont montrés soit beaucoup trop sur la réserve, ne répondant pratiquement pas aux questions malgré l'attitude bienveillante du jury, soit parfois au contraire très sûr d'eux, à la limite de la familiarité, voire dans de rares cas, agressifs. Ces derniers comportements sont à proscrire ; les candidats doivent également veiller à leur communication non verbale.

Le jury a été frappé par le manque de connaissances administratives des candidats, tant sur leur environnement professionnel immédiat que sur le ministère de l'intérieur et son organisation. Un socle minimum de connaissances est attendu pour exercer les fonctions de SACE et il est conseillé aux candidats de se renseigner en amont sur l'organigramme du ministère, l'organisation des services déconcentrés et leurs missions (SGAMI, préfectures, etc.) et les réformes d'importances passées, en cours ou à venir (PPNG, OTE, Beauvau de la sécurité, LOPMI, etc).

Sur les mises en situation, certains candidats ont pu avoir des difficultés à prendre position, y compris sur des situations classiques de management (type congés).

Enfin, certains candidats ont beaucoup de mal à se projeter dans un futur poste qui correspondrait au grade de SACE, et considéraient soit que ce grade leur était quasi « dû » au regard de leur expérience ou du poste actuellement occupé, soit qu'il constituait une simple marche pour accéder au corps des attachés d'administration.

Conclusion

Les meilleures notes ont été obtenues par des candidats qui ont su s'exprimer simplement et engager un vrai dialogue avec le jury, témoigner d'une bonne connaissance de leur environnement professionnel immédiat ainsi que du ministère et de ses différents périmètres, mettre en perspective leur parcours professionnel tout en se projetant très concrètement dans de futures missions ou sur un futur poste.

La présidente du jury

Marine GRANDJEAN